

NOTICE D'UTILISATION DE LA TELEDECLARATION

Depuis le 1^{er} février 2022, le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FDIDS) propose un nouvel espace de télédéclaration.

Les déclarations de dégâts devront se faire exclusivement par télédéclaration.

La nouvelle adresse du formulaire WEB de déclaration de dégâts est :

https://declaration.logiciellerie.net/formulairefdids57

ou en allant sur le site fdc57.org, onglet FDIDS/déclarer vos dégâts.

Attention, si vous déclariez déjà précédemment en ligne vos dégâts, vos identifiants et mot de passe ne sont désormais plus valables.

Vous allez devoir vous inscrire lors de votre première visite sur ce nouvel espace de télédéclaration.

Lors de votre première visite sur ce site, il vous est demandé de vous enregistrer.

Pour vous inscrire, vous cliquez sur « s'inscrire ».

FDIDS 57
Bienvenue sur le portail du FDIDS 57 destiné aux agriculteurs pour la déclaration de dégâts de sangliers aux cultures agricoles. C'est votre première visite ? Veuillez vous inscrire via le lien "S'inscrire".
Votre numéro SIRET (14 chiffres) :
Mot de passe :
Se connecter
S'inscrire Renvoyer le mail de confirmation Mot de passe oublié ?
<u>Mentions légales</u> La Logiciellerie © 2021

Une nouvelle page s'ouvre avec les différents renseignements à compléter.

FDIDS 57

Création de votre compte

Tous les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Raison sociale* :

En cas de société en nom propre, merci de préciser votre Nom et Prénom.

Civilité :	M. v
NOM* :	
Prénom* :	
Email* :	
Téléphone 1* :	
Téléphone 2 :	
Fax :	
Adresse* :	N° rue
Code postal* :	
VILLE* :	
Pays	FRANCE
N° SIRET* :	
Code NAF/APE* :	
Mot de passe* :	
IBAN* :	IBAN FR76
BIC* :	
	Vanillaz saisie las ascatòras figurant dans l'imaga à ganaha
Retour à la page de conr	nexion Valider

Mentions légales

La Logiciellerie © 2021

Vos noms, prénoms et le cas échéant votre raison sociale seront à compléter. Si vous êtes en individuel (société en nom propre), complétez vos Nom et Prénom dans raison sociale.

Vos coordonnées complètes devront être renseignées.

Tous les éléments avec un « * » doivent être complétés obligatoirement.

Vous devrez communiquer votre numéro SIRET, et compléter vous-même votre RIB.

Vous créerez vous-même votre mot de passe, qui vous sera demandé lors de vos prochaines connexion.

APE : Activité principale exercée

NAF : Nomenclature d'Activités Françaises (4 chiffres et 1 lettre).

Ces codes sont attribués par l'INSEE lors de la création de votre activité.

Exemple de codes : 0150 Z culture et élevage associés, 0111 Z cultures de céréales, légumineuses et graines oléagineuses.

Vous pouvez retrouver ces codes sur internet également.

Une fois les éléments complétés, cliquez sur « valider ».

Pour cela, vous devrez au préalable reproduite les caractères qui seront affichés. Veillez à respecter les majuscules et minuscules de ces caractères

Lors de vos déclarations suivantes, vous rentrerez sur votre espace réservé à l'aide de votre numéro SIRET et votre mot passe.



Mentions légales La Logiciellerie © 2021

Vous recevrez un email de confirmation et devrez confirmer votre inscription en cliquant sur le lien qui vous est donné par mail. Vérifiez vos spams ou courriers indésirables.

De:	fdids57@gmail.com
Envoyé:	mercredi 9 juin 2021 09:08
À:	
Objet:	Votre inscription au portail FDIDS de la Moselle
Bonjour,	
Une demande d'inscrip Si vous êtes à l'origine (tion pour l'exploitation gaec a été reçue sur le site du FDIDS. de cette demande, merci de cliquer sur le lien suivant pour la confirmer :
https://declaration.log U	ciellerie.net/FORMULAIREFDIDS57_WEB/FR/Confirmation.awp?P1=MTIzIDQ1NiA3ODkgNDUzND
Les informations banca de vos dégâts.	ires que vous nous avez transmises seront prises en compte lors du règlement de l'indemnisation
Merci de vérifier l'IBAN FR7610************	que vous avez saisi lors de votre inscription : ****
Si vous êtes amené à cl	nanger votre domiciliation bancaire, veuillez nous le signaler par téléphone ou email.
Si vous n'êtes pas à l'or	igine de cette demande, merci de ne pas prendre en compte ce message.
Cordialement.	
Le service administratif	du Fonds départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle
PS : Ce mail a été génér	ré de manière automatique, merci de ne pas y répondre.

Vous pouvez dès lors accéder au site en complétant votre SIRET et votre mot de passe.

<u>Attention</u> : S'il vous est demandé votre « identifiant » et votre « mot de passe », vous êtes sur l'ancienne version du site.

Il vous faut alors vous rendre sur le nouveau site https://declaration.logiciellerie.net/formulairefdids57

ou en allant sur le site fdc57.org, onglet FDIDS/déclarer vos dégâts.

L'identification sur le nouveau site se fait par votre numéro de SIRET et le mot de passe que vous aurez créé.

Votre espace de télédéclaration vous permet de déclarer vos parcelles ayant subies des dégâts mais également de déclarer vos poses de clôture de prévention.

Pour chaque lieu, vous pourrez sélectionner 4 types de demandes : céréales / prairies / clôture / autre (exemple : cultures particulières hors céréales, culture maraichère, vigne...)

Lors de votre déclaration il vous est demandé de préciser la **commune sur laquelle sont localisés les dégâts, mais également le lot de chasse**. Si vous ne connaissez pas le lot de chasse concerné, vous pourrez vous rapprocher de la commune qui pourra vous communiquer le nom du titulaire du lot de chasse concerné en fonction de la localisation de votre parcelle.



Les parcelles à déclarer doivent être regroupées par commune et par lot de chasse.

Lorsque l'on vous demande la commune pour faire votre déclaration de dégâts, il s'agit de la commune où sont localisés les dégâts, et non. la commune où vous habitez.

Ne pas oublier de cocher la case « J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus » pour pouvoir envoyer votre déclaration.

Déclarer des dégâts dans les céréales :

FDIDS 57 Ma fiche Se déconnec	cter
FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE	Ξ
1, rue de la Passotte - CS 75821- 57078 METZ Cedex 03 - Tél 03 87 75 82 82	
DEMANDE D'ESTIMATION DE DEGATS DE SANGLIERS AUX CULTURES AGRICOLES	
Commune : N° INSEE : 57463 Lot de chasse*	
(commune où se trouvent les dégâts, une seule par formulaire) . (lot de chasse où se trouvent les dégâts, un seul par formula	aire)
Vous pouvez renseigner jusqu'à 8 lieux de dégâts différents par déclaration.	
Dégât 1 1 Nature de la demande*: Céréales	
Surface totale (ha)* : Surface endommagée (ha)* :	
Type de céréale*: ► BLE ►	
Précédent cultural* Sélectionner 🗸	
Date de semis*	
Date de récolte*	
Commentaire	
Ajouter Enlever un lieu un lieu de dégât de dégât	
Toutes fraudes ou tentatives de fraudes feront l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative du Fonds départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle. L'agriculteur est tenu de montrer à l'estimateur l'emplacement des dégâts lors de la visite des parcelles.	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Récapitulatif de la déclaration Envoyer la déclaration	n

Tous les éléments suivis d'un « * » sont à compléter obligatoirement

Pour ajouter un lieu-dit, cliquez sur « ajouter un lieu-dit ». Vos lieux dits enregistrés seront conservés pour vos déclarations ultérieures, vous pourrez ainsi les sélectionner dans le déroulé.

Pour les céréales, vous pouvez déclarer aussi bien des dégâts au semis qu'à la récolte. La nature de la demande « Céréales » concerne toutes les céréales : blé, colza, orge, maïs,...

Déclarer des dégâts dans les prairies :

FDIDS 57	Ma fiche	Se déconnecter
FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE LA MOSELLE	SANGL	IERS DE
Association chargée de l'indemnisation des dégâts causés par les sangliers aux cultures agricoles (Loi du 23 février 2005 - art. 175) 1, rue de la Passotte - CS 75821- 57078 METZ Cedex 03 - Tél 03 87 75 82 82		
DEMANDE D'ESTIMATION DE DEGATS DE SANGLIERS AUX CULTURES	AGRICO	LES
Commune : N° INSEE : 57463 Lot de chasse*		~
(commune où se trouvent les dégâts, une seule par formulaire) . (lot de chasse où se trouvent les	dégâts, un s	eul par formulaire)
Vous pouvez renseigner jusqu'à 8 lieux de dégâts différents par déclaration.		
Dégât 1 1 Nature de la demande*: Prairie V		
Lieu-dit* : Ajouter un lieu dit 🗸	jouter un lieu	ı-dit
Surface totale (ha)* : Surface endommagée (ha)* :		
Commentaire		
Ajouter Enlever un lieu un lieu de dégât de dégât		
Toutes fraudes ou tentatives de fraudes feront l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative du Fonds départementa Dégâts de Sangliers de la Moselle. L'agriculteur est tenu de montrer à l'estimateur l'emplacement des dégâts lors de la visite des parcelles.	al d'Indemnis	ation des
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Récapitulatif de la déclaration	Envoy	er la déclaration

Après le passage des estimateurs, et lorsque la remise en état aura été réalisée, vous devrez revenir sur le site pour confirmer que la remise en état a bien été effectuée. Si vous n'effectuez pas cette démarche sur votre espace, la remise en état ne vous sera pas indemnisée.

Si vous souhaitez déclarer des cultures maraichères ou vignes, dans la ligne « nature de la demande », sélectionnez « autre ». Vous pourrez alors préciser en commentaire la nature exacte de la culture.

Nature de la demande « autre » ne concerne pas le maïs qui doit être déclaré dans « céréales »

Déclarer la pose d'une clôture de prévention :

FDIDS	57	Ma fiche	Se déconnecter		
FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE					
Association chargée de l'indemni 1, rue de la Passott	sation des dégâts causés par les sangliers aux cultures agricoles (Loi du 23 février 2005 - art. 17 e - CS 75821- 57078 METZ Cedex 03 - Tél 03 87 75 82 8	⁷⁵⁾			
DEMANDE D'ESTIMATION D	E DEGATS DE SANGLIERS AUX CULTUR	ES AGRICO	LES		
Commune :	N° INSEE : 57463 Lot de chasse*		~		
(commune où se trouvent les dégâts, une seule par	r formulaire) . (lot de chasse où se trouvent	les dégâts, un s	eul par formulaire)		
Vous pouvez renseigner jusqu'à 8 lieux de dégâts	s différents par déclaration.				
Dégât 1 1 Nature de la demande*:	Clôture 🗸				
Lieu-dit* :	Ajouter un lieu dit 🗸	Ajouter un lieu	J-dit		
Surface totale (ha)* :					
Type de céréale*:	Sélectionner 🗸				
Longueur clôture (kms)*	Semis Récolte	🔿 Semis jusq	u'à Récolte		
Commentaire	Texte limité à 250 caractères				
Ajouter un lieu de dégât	Enlever un lieu de dégât				

Toutes fraudes ou tentatives de fraudes feront l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative du Fonds départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle.

L'agriculteur est tenu de montrer à l'estimateur l'emplacement des dégâts lors de la visite des parcelles.

□ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Récapitulatif de la déclaration

Envoyer la déclaration

Pour les clôtures, la déclaration doit être effectuée dès la pose réalisée. Il vous sera demandé d'indiquer la longueur en km et de préciser si la clôture est posée exclusivement au semis, exclusivement à la récolte, ou du semis jusqu'à la récolte.

Vous avez la possibilité de consulter un récapitulatif de la déclaration effectuée.

	Récapitulatif de la déclaration	Revenir à la déclaration
Commune :	Lot de chasse:	
Lieu de dégât 1 : Céréales		
pinpom	BLE	
Surface totale : 30 ha	Surf. endommagée : 1.2 ha	
Précédent cultural: MAIS ENSIL.; Date se	emis:10/09/2021; Date récolte:15/07/2021	
Commentaire:		
Lieu de dégât 2 : Prairie Sélectionner		
Surface totale : 2 ha	Surf. endommagée : 0.2 ha	
Commentaire:		
4		
F	DIDS 57	
La déclaration de votre dégât a b Votre déclaration sera traitée par vous recontactera prochainemen SI vous n'avez pas été contacté c	ien été prise en compte et un récapitulatif va vous être envoyé. le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de l. lans les 10 jours, merci de vous mettre en relation avec le FDIDS.	la Moselle qui
Procéder à une nouvelle déclarat	Se déconnecter	
	<u>Mentions légales</u> La Logiciellerie © 2021	

Lorsque vous aurez envoyé votre déclaration, celle-ci sera transférée sur la tablette de l'estimateur, qui prendra contact avec vous pour fixer le rendez-vous d'expertise.